

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

35. Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 16)

Michel LELARGE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2024, le prix de vente des parcelles du lotissement « La clé des champs » sise la commune déléguée de ROULLOURS a été fixé 46.00€ TTC le m2 intégrant la TVA sur marge.

Les parcelles section ZB numéro 141 et 155 d'une superficie totale de de 410 m2 située au 309, rue du Promontoire font l'objet

, suite au compromis du 15 octobre 2025 auprès de Maître NOËL, notaire à Vire Normandie.

Le taux de TVA applicable depuis le 1er janvier 2014 est de 20 %.

Les terrains du lotissement étant soumis à TVA sur marge, le calcul est ainsi établi :

- Marge = prix de vente TTC (18 860.00€) – Prix d'acquisition (352.34€) = 18 507.66€ TTC soit 15 423.05€ HT
- TVA sur marge = 15 423.05 € X 20% = 3 084.61 €

Soit une recette pour la collectivité de 15 775.39 € et un montant à verser par l'acquéreur de 18 860.00 €, hors frais de notaire.

Surface en m²	Prix de vente TTC	Acquisition terrain	Marge TTC	Marge HT	TVA sur marge	Recette collectivité
410	18 860,00 €	352,34 €	18 507,66 €	15 423,05 €	3 084,61 €	15 775,39 €

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 1^{er} décembre 2025,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Délibération n°2025/12/10/35 du 10 décembre 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

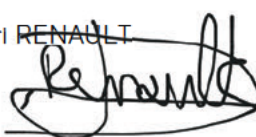
- De valider le prix de vente du lot n° 16, parcelles 545 ZB 141 et 155, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	36	05
Vote Pour	36	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



✓ Certifié par  yousign

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/12/10/35 du 10 décembre 2025 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 06

Le 10 Décembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 04 décembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 04 décembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra			☒	
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggle			☒	
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques		☒		
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric		☒		Françoise FOUBERT
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
HAMEL Serge	☒			
LABROUSSE Sabrina		☒		Pascal MARTIN
LABRENT Françoise		☒		
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Délibération n°2025/12/10/35 du 10 décembre 2025 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine		☒		
MALLÉON Philippe			☒	
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine		☒		Maryse DUVAUX
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude		☒		
VELANY Guy		☒		Corentin GOETHALS
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/12/10/35 du 10 décembre 2025 à 20h30